



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôles éducatifs du Mont de Vannes

*28, route de Ronchamp
70270 SAINT-BARTHELEMY*

*Inspection
éducation nationale
circonscription de
Luxeuil*

*07 82 64 52 91
ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr*

Procès-verbal du conseil d'école du 9 novembre 2021

Début de séance à 18H

Présents en présentiel :

<i>Enseignants :</i>	<i>M. LUKASZCZYK, Mme LOVAT, Mme LEIFFLEN, M. MILLOT, Mme BOUFFETEAU, Mm IATTONI</i>
<i>Présidente du SIVU :</i>	<i>Mme COUTHERUT</i>
<i>ATSEM :</i>	<i>Mme BOUVERET</i>
<i>Maires ou leur adjoint :</i>	<i>M. MASSON</i>
<i>Représentants des parents d'élèves :</i>	<i>Mme MACEDO, Mme JEANNEY et Mme WALLET</i>

Excusés :

<i>DDEN :</i>	<i>M. GUYOT</i>
<i>RASED :</i>	<i>Mme FAIVRE</i>
<i>Maire :</i>	<i>M. DEMANGE René ; M. OUDOT</i>
<i>ATSEM :</i>	<i>Mme PERNOT</i>
<i>Agents d'entretien :</i>	<i>Mme GUERRE, Mme PETITGIRARD</i>
<i>AESH :</i>	<i>Mme STEHLIN</i>
<i>Responsable du périscolaire :</i>	<i>Mme SEGOGNE</i>
<i>Services Civiques :</i>	<i>M. DELOYE</i>
<i>Représentants des parents d'élèves :</i>	<i>Mme BOURQUIN, Mme TACHOT, Mme PELLETIER et M. PATENAYE</i>

Ordre du jour

- Informations sur le périscolaire*
- Installation, rôle du Conseil d'École et modalité de fonctionnement*
- Retour sur le précédent Procès-Verbal et règlement de l'école*
- Effectifs de rentrée et équipe pédagogique*
- Activités des classes et plan de continuité pédagogique*

- Coopérative scolaire
- Sécurité (Incendie et PPMS)

Installation du Conseil d'École

Rappel de la composition et du rôle du conseil d'école [Article D411-1 du Code de l'éducation](#) ,

- o Composition : parents élus, représentants de la municipalité, enseignants, DDEN
- o Rôle :
 - Vote le règlement intérieur de l'école ;
 - Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
 - Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) L'hygiène scolaire;
 - e) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - f) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République
 - Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 - Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
 - Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le conseil choisit son mode de vote ; personne ne s'oppose à la méthode de la main levée.

Si un parent titulaire ne peut assister au conseil d'école, il doit prévenir lui-même le parent suppléant pour le remplacer.

Le directeur fera parvenir aux parents élus une invitation au moins 8 jours avant le conseil d'école.

Les questions diverses des parents seront remises à l'école au moins 3 jours avant le conseil, ceci afin d'y répondre au mieux.

Résultats du scrutin des élections de parents d'élèves

162 électeurs inscrits, 94 votants, soit un taux de participation de 58.02 %, 8 bulletins blancs ou nul, 86 suffrages exprimés.

Les représentants des parents élus sont donc Mmes MACEDO Odilia, BOURQUIN Virginie, PELLETIER Cindy, TACHOT Ludivine, JEANNEY Hélène, WALLET Morgane et M. PATENAYE Stéphane pour un total de 5 voix au conseil d'école.

Retour sur le précédent P.V. du conseil d'école du 16/06/2021

Les travaux demandés ont été étudiés ou effectués, la cabane en bois des maternelles a été retirée.

L'équipe pédagogique

Pour la classe de TPS/PS/MS : M. LUKASZCZYK, Mme BOUFFETEAU et Mmes BOUVERET et Camille

Pour la classe de GS/CP : M. MILLOT et Mme PERNOT

Pour la classe de CP/CE1 : Mme LEIFFLEN et Mme STEHLIN

Pour la classe de CE2/CM1 : Mme LOVAT et Mme BOUFFETEAU

Pour la classe de CM1/CM2 : Mme BOUFFETEAU, Mme IATTONI

M. DELOYE Mattéo, service civique apporte une aide les différentes classes.

La maternelle et l'école élémentaire sont maintenues propres grâce à Mme BOUVERET, Mme PERNOT, Mme GUERRE et Mme PETITGIRARD.

Effectifs de cette rentrée 2021 et répartitions dans les classes

Élèves répartis par niveau

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										5
Effectifs constatés (au 14/10/2021)	6	9	8	11	13	15	14	20	11	107
Montée pédagogique (automatique)	0	6	9	8	11	13	15	14	20	96
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	4	10	9	9	11	13	15	14	20	105
Entrées (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL * (directeur)	4	10	9	9	11	13	15	14	20	105

* TOTAL = Montée pédagogique directeur + (Entrées - Sorties)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	TOUTE PETITE SECTION	1 M. Nicolas LUKASZCZYK	6
		TOTAL DU NIVEAU	6
CYCLE I	PETITE SECTION	1 M. Nicolas LUKASZCZYK	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MOYENNE SECTION	1 M. Nicolas LUKASZCZYK	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	GRANDE SECTION	2 M. Yannick MILLOT	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	2 M. Yannick MILLOT	8
		3 Mme Cécile LEIFFLEN	5
		TOTAL DU NIVEAU	13
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	3 Mme Cécile LEIFFLEN	15
		TOTAL DU NIVEAU	15
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	4 Mme Sylvie LOVAT	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	4 Mme Sylvie LOVAT	8
		5 Mme Céline IATTONI	12
		TOTAL DU NIVEAU	20
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	5 Mme Céline IATTONI	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			108

Depuis la rentrée de septembre 5 nouvelles inscriptions ont été réalisées. Nous avons une moyenne de 22 élèves par classe.

Inscriptions :

Pour la rentrée 2022, les inscriptions des PS se feront à la mairie du 4 avril au 29 avril 2022.

Un article sera publié dans le journal ainsi que dans le bulletin municipal.

L'inscription des TPS se fera à partir du 29 avril 2022 suivant ces modalités : moins de 23 PS-MS avec un maximum de 23 élèves. Ce sont seulement les enfants nés en janvier ou février 2020 et propre.

La classe pourra accueillir un maximum de 6 TPS sur deux fois deux jours ; 3 les lundis-mardis matins et 3 autres les jeudis-vendredis matins. Si moins de 4 inscriptions en TPS, ils pourront venir toutes les matinées.

En fonction de la situation sanitaire, une visite de l'école sera organisée : soit les parents devront s'inscrire auprès du directeur ; soit une visite aura lieu un samedi matin avec une réunion d'information et de présentation de la classe fin juin.

Règlement intérieur de l'école

Il est précisé que son projet de rédaction a été transmis à l'avance aux membres du conseil d'école pour avis et modifications.

Le président de conseil d'école rappelle le point essentiel qui a évolué :

Article 8 - sécurité, santé et hygiène

• Le Pôle éducatif suit les directives du protocole sanitaire des écoles et ses éventuelles évolutions :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Le protocole évolue régulièrement, l'école s'y réfère et s'y adapte.

Le règlement est voté par le conseil à l'unanimité.

Les activités des classes

M. Millot présente la semaine du goût action offerte par M. LEPAGE et les enseignants de maternelle.

La semaine du goût, nous a permis de découvrir des petits déjeuners avec les élèves de la classe de TPS-PS-MS et la classe de GS-CP. Lors d'une première séance, ils ont goûté diverses tartines : de la confiture, du miel, de la cancoillotte ou du comté sur des tranches de pain complet. Ensuite, ils ont pu déguster divers fruits offerts par Mr Lepage, gérant du Colruyt (que nous remercions encore) sous forme de compote (de pomme-banane et de pomme-poire) ou en morceaux (kiwi, raisin, ananas, clémentine, kaki, nashi, ...). Enfin, ils ont découvert des céréales non sucrées (pétales de maïs et de blé) seules, mélangées à du lait ou du yaourt. Les enfants ont bien participé au jeu de la dégustation.

La famille JEANNEY offre à la classe de TPS PS MS un potiron qui sera transformé en soupe par les élèves.

Les classes se sont inscrites à des activités proposés par la MNVS et le SYTEVOM mais n'ont pas été retenues. Il est possible que de nouvelles activités leur soient proposées ultérieurement. Généralement l'école est traitée prioritairement.

Les classes de Mmes LEIFFLEN, BOUFFETEAU, IATTONI et LOVAT ont participé à un CROSS interclasses avec les écoles du secteur collège de Melisey et de Faucogney. Cette action est normalement financée par le réseau ECHO. Trois médailles ont été gagnées.

Mme LEIFFLEN a organisé une semaine de stage de réussite pendant les vacances d'octobre pour 5 de ses élèves de CE1 pour un total de 15h avec comme objectif principal d'amélioration de la lecture.

Les classes maternelles vont recevoir les 3 Chardons pour un spectacle vivant, l'Arbre roux, négocié à 400 euros, les tarifs ont augmenté, et se rendront à l'Odyssée du cirque en janvier pour 1000 euros sans le bus.

Le spectacle de NOEL d'une valeur de 810 euros est offert par le SIVU, il aura lieu le 3 décembre à 10h.

3 sapins seront offerts par le SIVU ou la mairie et décorés par les différentes classes de la maternelle et du primaire.

Les enseignantes et leurs élèves participeront aux cérémonies du 11 novembre et chanteront la Marseillaise ; une fresque a été réalisée par la classe de CE2-CM1 pour ce moment.

Plan de continuité pédagogique en cas de fermeture de classe.

Les enseignants ont rédigé pour chaque classe un plan de continuité en cas de fermeture de classe.

Le plan de continuité pédagogique est à activer en cas de fermeture ponctuelle et temporaire de classe(s), d'école.

En tout état de cause, les principes suivants s'appliquent, l'objectif étant d'assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves, dans toutes les disciplines :

- l'adaptation de l'organisation fait l'objet d'un plan de continuité pédagogique préparé et formalisé en amont par l'équipe pédagogique ;
- le directeur d'école veille, avec les équipes pédagogiques, à harmoniser les outils utilisés pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique ;
- le directeur d'école veille, dès la rentrée scolaire, à collecter les coordonnées des familles afin d'assurer la mise en œuvre effective de la continuité pédagogique ;
- le directeur d'école et les équipes pédagogiques fixent des objectifs, en termes de fonctionnement et d'apprentissage, pour la durée du plan.

L'action de chacun doit permettre de maintenir le niveau général de tous les élèves tout en portant une attention soutenue aux plus fragiles pour lesquels l'école à la maison peut être source de difficultés.

Il convient de :

- maintenir le lien : veiller à assurer un contact régulier avec chaque élève ;
- partager des contenus pédagogiques ;
- assurer l'accompagnement des familles qui le souhaitent.

Coopérative scolaire

